



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 8194

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le projet d'informatisation généralisée des écoles. Si ce projet correspond à une ouverture de l'école sur les nouvelles technologies et pourra donc permettre une découverte plus rapide de nos enfants du monde qui les entoure et de notre société de communication, il n'en demeure pas moins que, pour les écoles en milieu rural notamment, le problème du financement de ces équipements risque de se poser en des termes cruciaux. La charge qui incomberait aux communes ne pourrait être supportée par les plus petites d'entre elles, si l'Etat venait à se désengager du financement d'acquisition et d'entretien des appareils. Il souhaite donc savoir ce que le Gouvernement compte faire en matière de financement de cette informatisation généralisée des écoles, et quelles mesures concrètes il compte prendre pour le cas particulier des écoles en milieu rural.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, lors de la conférence de presse du 17 novembre 1997, s'est donné pour objectif de mettre en place un vaste dispositif déconcentré et fédérateur d'énergie. Celui-ci offrira à tous les élèves, de la maternelle à la terminale, et à tous les enseignants les nouveaux outils et services de la société de l'information en s'appuyant sur une mise en réseau des lycées, collèges et écoles. Ce plan est ambitieux et se décline sur trois ans. Des actions prioritaires concerneront l'équipement informatique, l'installation d'infrastructures en réseaux, le développement de ressources et de services, l'évolution des programmes scolaires et la prise en compte de la formation initiale et continue des enseignants. Pour 1998, la priorité sera accordée aux élèves dans des zones difficiles : ZEP et zones rurales. Les zones rurales seront tout particulièrement soutenues par les aides spécifiques dans lesquelles est fortement impliquée la DATAR. Un appel d'offres sera lancé pour créer une synergie entre les différents niveaux scolaires dans une zone géographique rurale afin de créer des possibilités d'échanges et d'offrir une continuité éducative pour l'élève. Des aides supplémentaires seront accordées aux écoles situées dans le Massif central.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8194

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4724

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1496